

---

[Imprimer](#)

## **8 “permis d’innover” délivrés à des acteurs de la construction**

Image

---

**Le 6 septembre ont été annoncés, par le ministère de la Cohésion des territoires, les huit lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Permis d'innover » qui vise à détecter des innovations se heurtant à un blocage normatif dans le but de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.**

37 dossiers avaient été déposés pour cet appel à manifestation lancé en décembre 2017 par Euroméditerranée, Grand Paris aménagement et Bordeaux Euratlantique soutenus par le ministère de la Cohésion des territoires. Les trois établissements publics d'aménagement ont retenu les lauréats suivants :

- Canal architecture : conception de bâtiments réversibles en termes d'usages dans le cadre d'un permis de construire évolutif.
- Cerib : construction en béton recyclé permettant d'incorporer des granulats de béton recyclés issus de la déconstruction à des taux d'incorporation élevés dans des parties d'ouvrage en béton.
- Cyme + FCBA : Cyme évite le traitement chimique du bois de construction et le FCBA innove sur la durabilité biologique des structures bois (risque fongique et risque insectes).
- Daquin Ferriere et associés : Phyte'up, système de récupération d'utilisation des eaux grises et des eaux de pluie à l'intérieur du bâtiment. Elle porte également sur une stratégie de réduction des impacts de l'artificialisation des sols.
- Dauphins Architecture : favoriser la synergie entre conception et production du logement comme, par exemple : la dérogation à la norme RT2012 pour améliorer la qualité de l'air et le confort en été ; des modes constructifs innovants pour permettre une vraie réversibilité partielle ou totale du bâtiment.
- Hub Architectes : « village vertical » qui propose des logements évolutifs et performants sur le plan énergétique, à travers une conception bioclimatique.
- Zabox Edelen : remplacer les boîtes aux lettres normalisées à ouverture totale par un ensemble combinant des boîtes aux lettres plus petites et des boîtes à colis mutualisées, connectées et sécurisées.

Bordeaux Euratlantique, Euroméditerranée, Grand Paris aménagement ont également ont par ailleurs convenu d'examiner de manière plus approfondie, en dehors du cadre de l'appel à manifestation à ce stade, les propositions des candidats suivants :

- Chedemois + Roberta + Safer + Indiggo : pôle agricole de proximité.
- Champenois Architectes : serre bioclimatique.
- CTICM : laboratoire du réemploi.

Les EPA vont désormais engager un travail avec les lauréats et des opérateurs immobiliers pour permettre le déploiement de leur innovation au sein d'un projet d'aménagement.



« Le projet de loi évolution pour le logement, l'aménagement et le numérique (Elan) élargira le permis d'innover pour l'étendre aux grandes opérations d'urbanisme et aux opérations de revitalisation des territoires pour mettre l'innovation au service de la restauration des villes moyennes, des centres-bourgs, de la préservation du patrimoine pour l'amélioration du cadre de vie des habitants », rappelle le ministère de la Cohésion des territoires. « L'objectif est de faciliter la créativité dans les champs de la transition écologique, du numérique, de l'évolution des usages ou encore des bâtiments modulables », ajoute le ministère.